



CE DOCUMENT EST AFFICHÉ DANS NOTRE SALLE D'ACCUEIL



**Vous avez 15 ans
Pensez à la conduite accompagnée
Elle a de nombreux avantages !
Renseignement et inscription à
l'accueil.**

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



La conduite accompagnée augmente vos chances de réussites à l'examen



La conduite accompagnée peut vous permettre de réduire le coût de votre formation



La conduite accompagnée diminue vos risques d'accident



La conduite accompagnée peut réduire le prix de votre assurance



La conduite accompagnée peut vous permettre de réduire la période probatoire du permis



**Vous avez 18 ans
Pensez à la conduite supervisée
Elle a de nombreux avantages !
Renseignement et inscription à
l'accueil.**

LES 3 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE



La conduite supervisée augmente votre expérience de conduite avant de passer l'examen



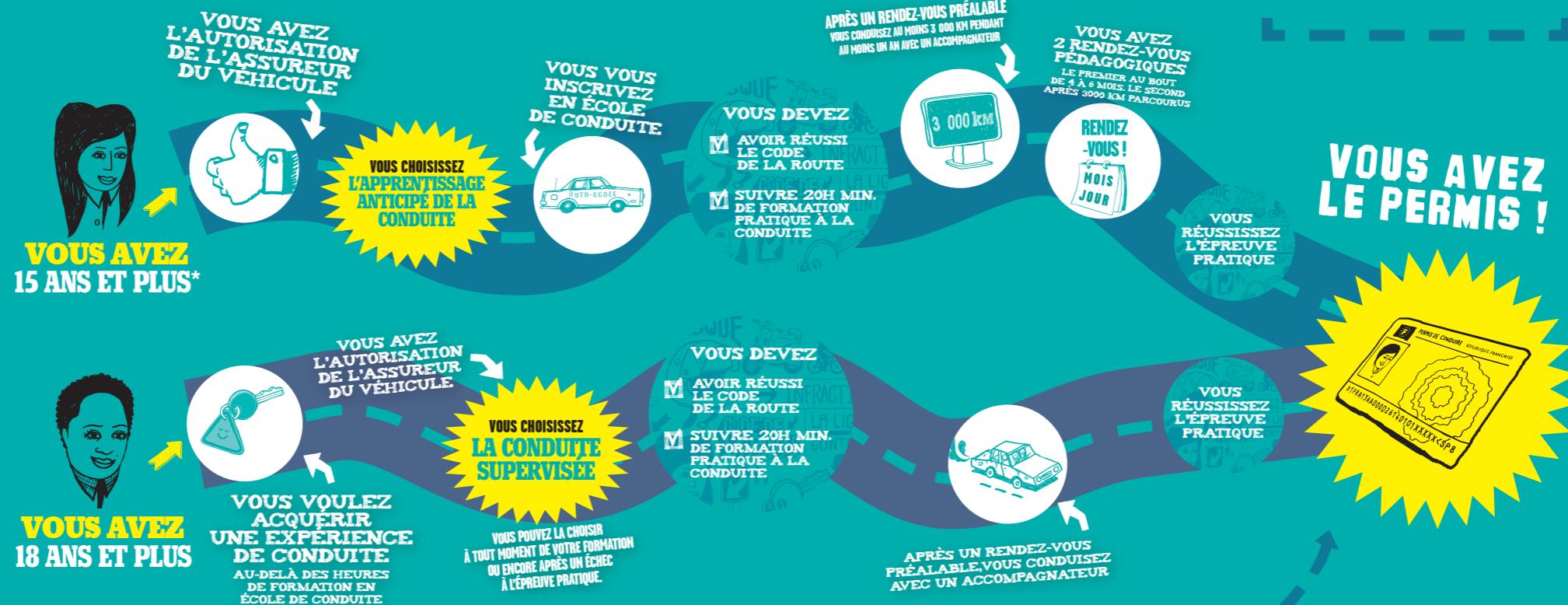
La conduite supervisée peut vous permettre de réduire le coût de votre formation



La conduite supervisée permet d'avoir plus d'expérience de conduite, vous serez plus à l'aise sur la route après l'obtention de votre permis

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Vous choisissez la **CONDUITE ENCADRÉE**.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.

